

PROGRAMME

10 & 11 décembre 2026

Université Internationale de Libreville
– Berthe & Jean.



CONFÉRENCE
INTERNATIONALE
AFRIQUE - EUROPE
SUR L'INSOLVABILITÉ

THEME **L'INSOLVABILITÉ :**
Prodromes d'une révolution

Jeudi 10 décembre 2026

08:00
09:00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09:00
09:30

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

- Mot d'accueil de la Présidente de l'Université Internationale Libreville – Berthe & Jean
- Mot d'accueil du Président du Fonds Scientifique Jean Bastin
- Mot d'accueil du Président du Comité organisateur – Présentation générale de la conférence

09:30
11:00

MODULE 1

L'insolvabilité entre crise et opportunité : les aspects économiques de la défaillance des entreprises

Le droit, enjeu de domination économique – Insolvabilité et défaillance : que recouvrent vraiment les mots ? – Pourquoi les entreprises défont-elles ? – L'insolvabilité : restructurer, discipliner ou permettre le rebond ? – Peut-on réellement prévenir la crise ?

11:00 - 11:15

PAUSE-CAFÉ

11:15
13:00

MODULE 2

La défaillance des entreprises publiques : crises systémiques et enjeux politiques

Spécificités économiques, institutionnelles et juridiques des entreprises publiques – Causes conjoncturelles et structurelles de leur défaillance – La défaillance des entreprises publiques comme risque systémique et enjeu politique – Limites des outils classiques de prévention et de traitement de l'insolvabilité – Réformes, restructurations et gouvernance

13:00 - 14:00

DÉJEUNER

14:00
15:30

MODULE 3

Le juge face à l'insolvabilité : quelle place — si tant est qu'il doive en avoir une — quels pouvoirs, quelles limites ?

Le juge doit-il jouer un rôle central dans le traitement des entreprises en difficulté ? – Prévention et détection précoce : faut-il une intervention judiciaire ? – La sauvegarde de l'entreprise est-elle une priorité ? – Quelle protection pour les créanciers, quelle répression des abus ? – Articulation entre le juge, les autres acteurs de l'insolvabilité et le juge pénal – Les décisions judiciaires améliorent-elles réellement l'issue économique de la procédure ?

15:30 - 15:45

PAUSE-CAFÉ

15:45
17:15

MODULE 4

Qui doit administrer l'insolvabilité ? Public, privé ou entre-deux ?

Faut-il confier l'administration de l'insolvabilité à des professionnels spécialisés ? – Mission publique, activité privée ou modèle hybride ? – Qui choisit, rémunère et contrôle l'administrateur de l'insolvabilité ? – Pouvoirs, indépendance et responsabilité – Place des créanciers, des dirigeants et des autres acteurs publics et privés – La concurrence entre professionnels peut-elle améliorer l'efficacité du traitement de l'insolvabilité ?

17:15
18:00

Visite institutionnelle de l'Université Internationale Libreville – Berthe & Jean

Découverte des infrastructures académiques, des espaces de formation, des laboratoires, et des installations qui incarnent la vision de l'UIL-BJ.

18:00
19:30

COCKTAIL DINATOIRE VIP

MODULE 5

Redressement et restructuration : solutions, illusions ou impasses ?

09:00
10:30

Faut-il redresser ou restructurer, et selon quelle logique économique et juridique ? – Plans et concordats : instruments utiles ou constructions artificielles ? – Conditions de faisabilité d'un redressement crédible – Rôle respectif du juge, des créanciers, des dirigeants et des personnes chargées d'accompagner, de superviser ou d'administrer le processus – Risques d'un redressement artificiel, tardif ou destructeur de valeur – Regards croisés sur les approches européennes et OHADA en matière de redressement et de restructuration.

10:30 - 10:45

PAUSE-CAFÉ

MODULE 6

Faut-il hiérarchiser les créanciers ?

10:45
12:15

Fondements historiques, juridiques et économiques des privilèges et sûretés – Pourquoi l'intérêt de certains créanciers devrait-il l'emporter sur celui des autres ? – Impact économique de la hiérarchie des créanciers dans le traitement de l'insolvabilité – Les privilèges et sûretés améliorent-ils réellement l'efficacité économique du financement et du traitement de l'insolvabilité, ou déterminent-ils principalement qui supportera la perte lorsque la valeur ne suffit plus ? – Réformes et tendances contemporaines en Europe et dans l'espace OHADA – Les modèles actuels résistent-ils encore aux réalités économiques contemporaines ?

12:15 - 13:30

DÉJEUNER

MODULE 7

Faut-il réinventer le droit de l'insolvabilité ? Numérisation et nouveaux modèles

13:30
15:00

Limites des systèmes actuels d'insolvabilité – Évolutions économiques, technologiques et institutionnelles – Numérisation des procédures : simplification, accélération ou simple transposition numérique de mécanismes anciens ? – Intelligence artificielle, traitement des données et automatisation : quels apports, quels risques ? – Prévenir plutôt que traiter ? – Quels acteurs, quelles fonctions et quels équilibres pour le droit de l'insolvabilité de demain ?

15:00 - 15:15

PAUSE-CAFÉ

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

15:15
16:30

- Présentation des rapports de synthèse
- Allocution de clôture du Président du Fonds Scientifique Jean Bastin
- Allocution du Président du Comité organisateur
- Remise des attestations et des Prix du « Meilleur Rapport de Synthèse »

FIN DE LA
CONFÉRENCE

INSCRIPTION JUSQU'AU
06 DÉCEMBRE 2026
ciaei.semen-africa.com

